



LA BONNE PAROLE

Sommaire

MARS 1923

Entre nous

Une innovation chez les ouvrières

La Rédaction

Chronique des œuvres

Condition légale de la femme,

R. Faribault, n. p.

Le Joueur d'Orgue,

Bl. Lamontagne-Beauregard

Cours d'instruction civique, *R. P. Forest, O.P.*

Pour le Foyer

La petite Industrie, *Gabrielle Antoine*

Causerie médicale, *Dr Léon Gérin-Lajoie*

Les entretiens d'une bibliophile. *M.-C. Daveluy.*

Pour les Cercles d'Études

Rapports :

Cercle de l'Enfant-Jésus,

Alb. Méthot

" " Bon-Secours,

Corona Bernier

" " N.-D.-du-Cap,

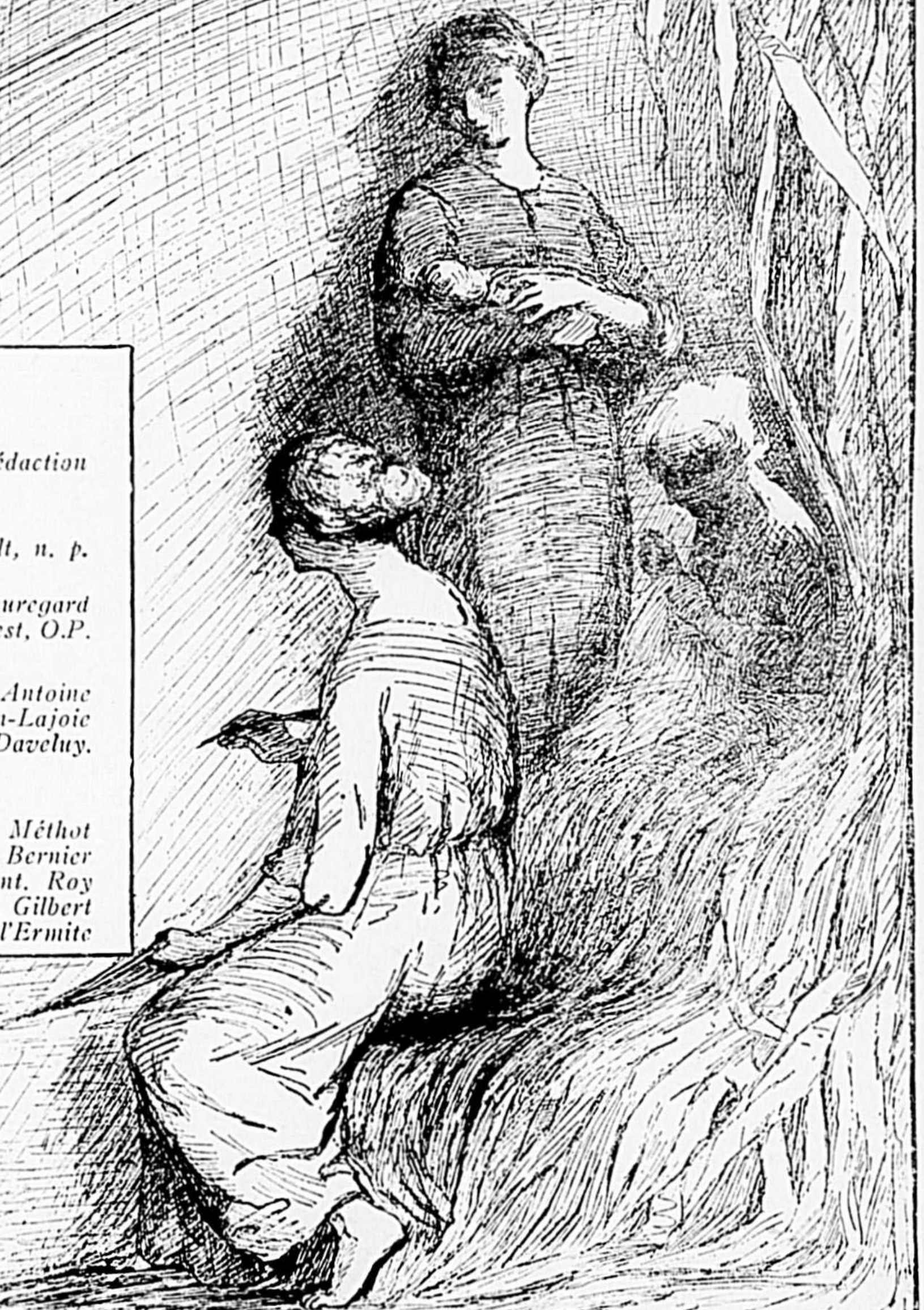
Ant. Roy

" " Marie de l'Incarnation,

G. Gilbert

La voleuse,

Pierre l'Ermitte



LA BONNE PAROLE

REVUE MENSUELLE

Ce qu'elle est:

- un LIEN qui sert à unir d'esprit et de cœur les Canadiennes-françaises;
- un FOYER d'où rayonne sur tous les domaines de l'activité féminine lumière et chaleur;
- un CENTRE où se rencontrent les bonnes volontés désireuses de se dévouer avec plus d'efficacité aux œuvres nationales;
- un MOYEN de propagande pour la diffusion des principes catholiques d'action sociale;
- un ORGANE indispensable à l'œuvre de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, d'abord auprès des diverses associations qui la composent et des comités par lesquels elle agit; puis auprès des œuvres nationales étrangères qui font comme nous partie de l'Union Internationale des Ligues Catholiques féminines.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:

Canada et Etats-Unis..... \$1.00 par an.
Union postale..... \$1.30 par an.

Un *escompte* de 50% est accordé aux membres des associations professionnelles, des Fédérations paroissiales et des communautés religieuses.

Tous les abonnements sont payables à l'avance en janvier et doivent être envoyés au

Secrétariat de la F. N. St-J.-B.

Chambre 3, Monument National.

Boul. St-Laurent, Montréal

Heures de Bureau: 2 h. p. m. à 6 h. p. m. Tél. Plateau 3303

TOUTE PERSONNE

peut concourir à l'œuvre de la
"Bonne Parole:"

1. En s'y abonnant;
2. En lui procurant de nouveaux abonnés;
3. En la faisant lire;
4. En lui apportant une collaboration littéraire;
5. En sollicitant des annonces à son intention.

La Fédération Nationale St-Jean-Baptiste

Fut fondée en 1907 et incorporée en 1912 pour grouper toutes les associations féminines canadiennes-françaises catholiques en vue d'une action commune dans les questions d'intérêt général.

Aumônier: Sa Grandeur Monseigneur Bruchési

Présidentes d'honneur: Lady Gouin
M^{me} L.-F. Béique

Bureau de direction: prés.: M^{me} H. Gérin-Lajoie; vice-prés.: M^{me} T. Bruneau; Sec.: M^{lles} G. LeMoine, J. Baril; Trésorières: M^{lles} M.-R. Boulais, S. Renaud; Membres: M^{mes} Ed. Brossard, D.-N. Germain, A. Audet, J. Angers, M^{lles} M.-J. Gérin-Lajoie, M. Auclair, G. Boissoneault, G. R. des Isles, H. Lefebvre.

SOCIÉTÉS FÉDÉRÉES

Les dames patronnesses des œuvres suivantes:

Inst. des Sourdes-Muettes
Crèche de la Miséricorde
Hôpital Notre-Dame
Hôpital Ste-Justine

Fédérations paroissiales de:

Ste-Philomène de Rosemont
St-J.-Baptiste de la Salle

Saint-Arsène
Immaculée Conception
T. S. Nom de Jésus,
Saint-Vincent-de-Paul

Saint-Henri
La Nativité d'Hochelaga
Maisonneuve

Saint-Pierre
L'Enfant-Jésus.
Sacré-Cœur
Sainte-Hélène

Sainte-Clotilde
N.-D. du Perpétuel Secours,
Ville Emard.

Saint-Stanislas de Kostka

Le Foyer

Les écoles ménagères

Cercle d'études N.-Dame

" des Fermières de la province de Québec

La Fédération des Cercles d'Études des Canadiennes françaises.

La Fédération des Femmes canadiennes-françaises, Ottawa.
Cercle Marie-Louise, Woonsocket, R.-I., Etats-Unis.

Association des:

Institutrices catholiques
emp. de manufacture
emp. de magasins
emp. de bureau
femmes d'affaires

L'Assistance maternelle

PRINCIPALES ŒUVRES ACCOMPLIES PAR LA FÉDÉRATION ET SES FILIALES.

Fondation des Associations professionnelles

Fondation des Fédérations paroissiales

Etablissement de Caisse de Secours

Etablissement de Cours d'Enseignement Ménager

Comité de lutte contre l'alcoolisme

Amendements à la loi des licences

Législation en faveur des Institutrices et des employées de bureau

Comité des questions domestique

Comité de lutte contre la mortalité infantile

Fondation de "Gouttes de Lait"

Participation aux expositions pour le bien-être de l'enfance

Comité de lingerie d'autel et décoration d'église lors du Congrès Eucharistique

Pèlerinage à Lourdes et à Rome

Affiliation à l'Union Internationale des Ligues catholiques féminines

Fondation de la Bonne Parole

Comité du "Denier National"

Comité des questions civiques

Comité de la Croix Rouge

Comité du Fonds Patriotique

Comité de l'Assistance par le travail

Comité permanent d'étude.

N. B. — On peut devenir membre de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste en s'inscrivant à son secrétariat: Ch. 3, Monument National.

Chaque œuvre par son affiliation à la Fédération, fortifie et étend son influence particulière.

ENTRE NOUS

Une innovation chez les ouvrières

La grande difficulté dans toutes les oeuvres sociales et dans les oeuvres d'apostolat en général, c'est d'atteindre les éléments désirables et de les atteindre dans des conditions telles que la semence de charité qu'on y laisse porte des fruits.

Pour les ouvrières en particulier, cette difficulté se fait toujours sentir. L'ouvrière c'est la jeune fille qu'un foyer réclame au sortir de l'usine, que de longues heures de travail a rendue défiante de nouvelles sollicitations à l'effort. Elle n'aime pas les réunions sédentaires qui exigent une tension d'esprit peu en rapport avec sa jeunesse et son besoin d'activité. Elle redoute des associations auxquelles son éducation ne l'a pas préparée. En un mot, l'ouvrière canadienne-française est difficile à enrôler dans les cadres des associations professionnelles et par suite l'enseignement quel qu'il soit, social ou professionnel a peine à l'atteindre.

Pourtant, elle n'est pas sans en éprouver le besoin. Les conditions de son travail et de sa vie familiale même lui créent des dangers, des responsabilités, des situations si complexes qu'elle a besoin d'être aidée pour demeurer à la hauteur de sa tâche.

La monotonie du travail quotidien lui enlève cet entraînement et cet élan si nécessaires pour stimuler au travail. L'étroitesse des logis et leur peu de salubrité, la diversité des produits alimentaires plus ou moins recommandables qui se trouvent sur le marché et qui dispensent de minutieuses préparations culinaires; l'oubli ou l'absence de connaissances hygiéniques appropriées aux conditions de la vie moderne, sont autant d'obstacles qui s'interposent entre la bonne volonté et l'accomplissement loyal du devoir social de l'ouvrière.

Facilement et presque sans s'en apercevoir, sans y apporter l'ombre d'une mauvaise intention un trop grand nombre de Canadiennes françaises pourtant fières et généreuses et de bonne lignée, glissent sur la pente rapide qui mène à l'abrutissement le plus irrémédiable, à la déformation des sentiments de la responsabilité et de la dignité humaine, à la déchéance physique et morale.

Il faut réagir!

Mais comment?

Là, gît le noeud du problème. Nos associations professionnelles groupent jusqu'à présent une élite d'ouvrières. C'est excellent pour constituer un groupe d'apôtres et pour élever le niveau de la profession, pour entreprendre les mouvements de réforme et d'amélioration des conditions du travail. Ce n'est pas encore assez pour insuffler le sens de leur responsabilité à ces milliers de petites jeunes filles qui à tout instant mettent leur propre âme à l'enjeu.

L'association professionnelle des employées de manufacture, toujours à l'affût de ce qui doit contribuer au

bien des ouvrières, vient d'inaugurer une oeuvre qui doit bien contribuer à combler cette lacune: l'oeuvre des causeries à l'usine à l'heure du midi.

Il y a quelque temps, le gérant d'une de nos grandes maisons industrielles de Montréal, la "Canadian Rubber Co.", par l'entremise et sous l'inspiration de la garde employée par l'institution, une apôtre sociale dans toute la force du terme, proposa à la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste d'organiser une série de causerie aux ouvrières, à l'heure du midi.

Le moment était on ne peut mieux choisi. Après avoir pris leur légère réfection, les jeunes filles de l'usine sont libres de leur temps, et sont toutes disposées à prêter leur attention à qui vient la captiver pour la distraire des fatigues de l'avant-midi. Pour peu que la causerie ait une allure vivante et gaie, qu'on y ménage des instants de détente et de rire, les vérités les plus sérieuses peuvent s'y glisser et être acceptées. De plus, un programme musical, dont Mlle Lefebvre et ses élèves se chargent, ajoute au charme de la réunion.

La première expérience de ce nouveau genre d'apostolat a eu un véritable succès. Au delà de 150 jeunes filles se sont librement rendues dans la vaste salle garnie de machines, autrefois fort bruyantes, mais devenues silencieuses. L'une des ouvrières remercia, même en termes émus et fort bien présentés, la conférencière qui leur avait exposé le programme et l'idée directrice de ces petites réunions.

En retournant à leur travail en groupes joyeux, quelques unes de ces midinettes jetèrent hardiment à leur contre-maitresse, la question qu'elles avaient tenté de résoudre entre elles: "Nous en aurons encore comme cela?"

La Rédaction.

SOYONS DIZAINIERES

Travailler pour la "Bonne Parole" c'est faire une bonne oeuvre double: c'est favoriser, d'une part, la diffusion de l'esprit de charité sociale et la connaissance des oeuvres féminines catholiques; c'est d'autre part, contribuer au soutien de ces mêmes oeuvres. Car notre organe est un lien nécessaire entre toutes celles qui se dévouent, chez nous, à l'apostolat social.

Nous invitons donc les dames et les jeunes filles qui ont des loisirs, à se faire dizainières de notre revue, en lui procurant dix nouveaux abonnés. Elles auront droit ainsi, à leur abonnement gratuit.

S'adresser au secrétariat, ch. 3, Monument National. Tél.: Plateau 3303.

ERRATA: La dernière chronique des oeuvres signée M.-J. G.-L. était due à la plume de Mme Gérin-Lajoie.

Chronique des Oeuvres

L'Union internationale des Ligues catholiques féminines.

La princesse F. Starhemberg, chargée de l'organisation de la IV^{ème} commission d'étude de l'Union internationale a prié la présidente de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste d'en faire partie.

La quatrième commission a pour objet l'"Etude des questions morales, sociales et législatives concernant le travail de la femme" et se subdivise en trois sections :

- a) Travail professionnel.
- b) " intellectuel.
- c) " non professionnel.

Madame Gérin-Lajoie sera attachée à la seconde section, dont la présidence est attribuée à madame Chenu de l'Action sociale, de France.

La Fédération Nationale St-Jean-Baptiste sera heureuse de faire sa part dans les travaux qu'on lui propose.

Condition économique de la femme mariée — Condition légale.

(suite)

par M. René Faribault, délégué de l'Association du
Notariat Canadien, district de Montréal.

Pouvoirs et droits des époux sur les biens communs et sur leurs propres durant la communauté.

La communauté, avons nous dit, n'est pas une personne morale; elle ne peut donc ni contracter ni s'obliger. C'est un troisième patrimoine qui appartient aux époux, et dans lequel sont inclus les fruits et revenus de leurs propres.

A ce troisième patrimoine le législateur a nommé un seul administrateur: le mari.

Il lui donne expressément le droit d'en vendre, aliéner et hypothéquer les biens sans le concours de la femme.

Tous ces pouvoirs sont refusés à la femme mariée sur les biens de la communauté, tant qu'elle dure.

La raison paraît en être, qu'ayant la faculté de renoncer à la communauté lors de la dissolution, elle n'a jusque là dans tels biens communs qu'un droit de co-propriétaire éventuel.

Le mari n'est aucunement comptable, envers sa femme, de son administration des biens communs et des aliénations qu'il en peut faire.

Il peut même en disposer seul à titre gratuit pourvu que ce soit en faveur des personnes capables et sans fraude.

Ce pouvoir de disposition à titre gratuit accordé au mari devrait certainement disparaître de nos lois. Où se trouve la sécurité de l'épouse, si après avoir peiné toute sa vie pour amasser les biens communs, elle se voit privée du fruit de ses travaux et de ses espérances par cet acte arbitraire du mari. Cette disposition n'a pas peu contribué à la défaveur où la communauté légale semble se trouver dans notre population.

Il est vrai que la loi ajoute que telle donation sera annulable dans le cas de fraude. Mais comment prouver la fraude, Pothier traitant cette question donnait les règles qui suivent :

L'excès de la donation fera présumer la fraude. Il y aura fraude quand le mari en faisant la donation veut dépouiller sa femme ou s'enrichir à ses dépens. Une donation par le mari à celui dont il est l'héritier présomptif sera certainement frauduleuse. De même celle faite par le mari à l'enfant d'un premier lit. Mais ces raisons ne sont qu'un palliatif, et il serait bien préférable d'amender la loi de façon à ce que le concours des deux conjoints fut requis en matière de donation et que le mari ne puisse plus avantager seul un enfant commun.

Le mari ne devrait pas non plus, avoir le pouvoir de céder les biens de la communauté, moyennant une rente viagère, comme une pareille transaction a déjà été reconnue valide par nos tribunaux.

Sous le régime de la communauté légale, la femme mariée ne conserve pas l'administration de ses propres. Cette administration est accordée au mari, qui peut aussi seul exercer les actions mobilières et possessoires qui appartiennent à la femme.

Le mari ayant l'administration des biens personnels de la femme est responsable de tous dépérissements de tels biens causés par défaut d'actes conservatoires.

La loi interdit au mari d'aliéner les immeubles personnels de sa femme sans son consentement.

Quel est l'effet de cette interdiction?

L'on décide généralement qu'elle doit s'étendre à tous les propres parfaits de la femme, c'est-à-dire à tous ceux dont on peut faire usage sans les consommer.

Quant aux biens meubles dont l'usage entraîne avec lui la destruction, que l'on est convenu d'appeler *propres imparfaits*, et dans lesquels est compris le numéraire, la communauté ayant sur eux un droit d'usage et de quasi usufruit, le mari comme chef de la communauté a le droit de les aliéner, sauf récompense à son épouse lors de la dissolution de la communauté.

Notons ici qu'à la dissolution de la communauté la femme n'est pas tenue de respecter les baux que le mari aurait faits de ses immeubles pour un terme excédant neuf ans; non plus que, à moins qu'ils aient déjà reçu un commencement d'exécution, les baux de neuf ans ou moins que le mari aurait faits un an avant l'expiration du bail existant.

Nous avons vu quel était vis-à-vis des créanciers, l'effet des obligations contractées par les conjoints pendant le mariage, signalons en le résultat entre les époux.

Si le mari s'oblige pour les affaires personnelles de sa femme il a sur les biens de cette dernière un recours pour se faire indemniser; il ne peut exercer tel recours avant la dissolution de la communauté.

Quant à la femme, si elle s'est obligée avec le consentement du mari, et que ses créanciers aient poursuivi le paiement des dettes par elle ainsi contractées sur les biens de la communauté et même sur les biens du mari, dans ce cas il y a lieu à une récompense par elle à la communauté ou à une indemnité au mari.

Quant aux obligations prises par la femme avec ou pour son mari elle ne peut les avoir prises qu'en qualité de commune; donc en acceptant elle n'est tenue que pour la moitié de cette dette, et ne l'est aucunement si elle re-

nonce; au cas où elle aurait payé une pareille dette elle possède un recours contre son mari pour s'en faire rembourser la moitié ou la totalité, selon le cas, lors de la dissolution de la communauté.

La communauté ne peut s'enrichir aux dépens des époux ni ces derniers aux dépens de la communauté.

On donne le nom de récompenses aux sommes qu'ils peuvent respectivement se devoir de ce chef.

Ces récompenses ne sont exigibles que lors de la dissolution de la communauté.

La communauté doit aux époux des rapports pour le prix des propres qui auraient été confondus dans son actif; comme les époux doivent à la communauté des récompenses pour les sommes qui en auraient été tirées pour le bénéfice exclusif de l'un d'eux ou de ses propres.

D'après un arrêt de la Cour de Revision à Montréal, rendu le 28 septembre 1917, dans l'affaire *REID vs PINEAULT* (53 C. S. R. J. Page 156), la femme commune en biens n'a aucun droit d'action pour dettes contre son mari tant que la communauté existe. C'est la confirmation du principe que les récompenses ne peuvent être exigées entre les époux que lors de la dissolution de la communauté.

Le paiement des récompenses dues par les époux à la communauté se fait par voie de *rapports*, celui de celles dues par la communauté aux époux, au moyen de *prélèvements*.

Les récompenses du prix des propres ne s'exercent que sur les biens de la communauté. Celles du prix des propres de la femme s'exercent par elle ou ses héritiers tant sur les biens de la communauté que sur les biens propres du mari.

Quant aux avantages faits à l'enfant commun ils sont à la charge de la communauté qu'ils soient faits par le mari seul ou par les deux époux conjointement. A moins que cet avantage ne soit d'un bien propre à l'un des époux auquel cas cet époux a sur les biens de l'autre une action en indemnité pour la moitié.

Il est permis aux époux pendant l'existence de la communauté de faire le remploi du prix d'aliénation de leurs propres qui y a été versé.

Traiter cette question de remploi nous entraînerait trop loin. Mentionnons seulement que le remploi que le mari prétendrait faire au nom de sa femme ne sera considéré suffisant que s'il est formellement accepté par elle.

Dissolution de la communauté.

La communauté se dissout par la mort naturelle de l'un des conjoints. C'est le terme fixé par la loi pour la dissolution du mariage; nos lois civiles, grâce à Dieu, ne reconnaissant pas le divorce.

Mais la femme devra-t-elle rester enchaînée pour sa vie entière à un mari infidèle, ou brutal, qui la priverait du nécessaire et rendrait sa vie intenable. La loi lui offre un remède, c'est la séparation de corps.

Devra-t-elle, si elle a eu la mauvaise fortune de lier son sort, à un dissipateur, à un joueur, ou à un incapable lui laisser le droit d'administrer ou d'aliéner les biens communs, et l'administration de ses propres, ou

dans le cas d'absence du mari sans que l'on ait de ses nouvelles, devra-t-elle comme la femme d'Ulysse se contenter de tisser en attendant son retour.

Nullement. Si le désordre des affaires du mari, lui donne lieu de craindre que les biens de ce dernier ne soient pas suffisants pour remplir ses droits et ses reprises, la femme peut user de son droit de demander la séparation de biens.

Ces deux séparations ne peuvent être prononcées qu'en justice sur poursuite intentée par la femme autorisée par la Cour à défaut du mari; toute séparation volontaire étant nulle.

La séparation de corps comporte celles de biens mais seulement tant qu'elle dure; s'il y a réconciliation, la communauté est rétablie.

Pour parer à cette éventualité la femme aurait donc intérêt à faire prononcer la séparation de biens avant d'intenter son action en séparation de corps.

On reproche à ces deux remèdes d'être trop dispendieux et d'entraîner des délais trop prolongés. A cela il nous faut répondre, que la femme peut toujours être autorisée à plaider *in forma pauperis*.

Cette autorisation s'obtient sur simple requête à un juge accompagné d'un affidavit par la femme mentionnant qu'elle a un droit d'action et que sa situation financière ne lui permet pas d'en payer les frais.

L'effet de cette autorisation de plaider *in forma pauperis*, est que les officiers de justice et l'avocat qu'elle emploie doivent lui prêter leur concours sans aucune rémunération.

On pourrait ici suggérer un amendement à la loi: par lequel la femme poursuivant *in forma pauperis*, soit en séparation de biens soit en séparation de corps, pourrait requérir le concours gratuit du ministère des huissiers, et serait dispensée du paiement des timbres judiciaires et de la taxe du gouvernement; les annonces requises par la loi dans la Gazette Officielle devraient être faites gratuitement ainsi que celles dans les journaux. Il ne paraît y avoir aucune raison pour qu'elle ne soit pas dispensée de ces frais et déboursés, du moins dans l'action en séparation de corps.

Les formalités requises pour la séparation de biens pourraient-elles être simplifiées? Peut-être. Mais nous ne croyons pas qu'il soit opportun de demander plus de facilités pour l'action en séparation de corps. Il est d'ordre public que les familles ne soient pas séparées à la légère, et notre système actuel paraît apporter les meilleures garanties.

Le premier effet de la séparation judiciaire est de dissoudre la communauté; elle ne donne cependant pas ouverture aux droits de survie à moins de stipulation expresse dans le contrat de mariage.

Le partage de la communauté se fait de la même manière que si la dissolution était causée par la mort. Nous en reparlerons plus loin.

La femme reprend l'administration de ses biens et la libre jouissance de ses revenus.

Dans le cas de séparation de biens elle reste soumise à l'autorisation maritale pour l'aliénation de ses immeubles et tous les actes de la vie civile.

Pour la femme séparée de corps, l'autorisation maritale est remplacée par l'autorisation judiciaire relativement

à l'aliénation de ses immeubles, mais elle y reste soumise en ce qui concerne les autres actes de la vie civile.

Ce dernier vestige de la puissance maritale paraît ici absolument injuste et vexatoire.

La séparation de corps en effet si elle laisse subsister le mariage, dissout certainement l'association conjugale, et le mari n'a plus aucune raison à s'immiscer dans les affaires de sa femme.

La femme séparée de corps ne devrait plus avoir besoin de l'autorisation de son mari pour faire aucun acte de la vie civile. Cette réforme a déjà été apportée en France en 1893, et elle devrait être introduite dans nos lois.

Lors de la dissolution de la communauté la femme ou ses héritiers possèdent la faculté de l'accepter ou d'y renoncer.

La femme survivante avant de prendre qualité de commune a trois mois pour faire inventaire et quarante jours pour délibérer. Pendant ces délais elle a le droit de vivre avec ses enfants sur les provisions existantes, et de résider sans charges dans le domicile commun soit qu'il appartienne à la communauté, ou au mari, ou qu'il soit tenu à bail; dans ce dernier cas le loyer est à la charge de la communauté. La femme séparée de biens ne possède pas ce dernier privilège ni les héritiers de la femme commune. Toute convention qui priverait la femme ou ses héritiers de la faculté de renoncer à la communauté serait nulle.

Un autre privilège que la femme commune possède seule et qui est refusé à l'épouse séparée de biens, dans le cas de survie, est la jouissance des biens de la communauté venant à ses enfants du chef du mari prédécédé; cette jouissance dure pour chacun des enfants jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 18 ans.

Partage de la communauté.

La communauté une fois dissoute, et la femme ou ses héritiers l'ayant acceptée, le partage s'en fait de la manière suivante:

L'on procède d'abord à la constitution de la masse des biens communs. A cette fin chacun des époux ou leurs héritiers doivent rapporter à la communauté tout ce dont ils sont respectivement débiteurs envers elle, à titre de récompenses ou indemnités, même les sommes qui en ont été tirées ou la valeur des biens qu'ils y ont pris pour doter un enfant d'un autre lit, ou pour doter personnellement l'enfant commun.

Sur cette masse ainsi constituée, chaque époux ou héritier prélève: (art. 1357)

- 1o. Ses biens personnels qui ne sont pas entrés en communauté, s'ils existent en nature, ou ceux qui ont été acquis en emploi.
- 2o. Le prix de ses immeubles qui ont été aliénés pendant la communauté et dont il n'a pas été fait emploi.
- 3o. Les indemnités qui lui sont dues par la communauté.

Le premier de ces prélèvements se fait à titre de propriétaire; quant aux deux autres, la doctrine et la jurisprudence après avoir beaucoup varié en France, paraissent maintenant d'accord pour décider qu'ils sont faits à un double titre; celui du créancier qui veut être payé,

et celui du co-propriétaire co-partageant qui veut sortir de l'indivision.

La femme et ses héritiers possèdent le privilège d'exercer leurs prélèvements avant ceux du mari, et même sur ses biens personnels en cas d'insuffisance des biens communs. Les prélèvements du mari ne peuvent s'exercer que sur les biens de la communauté.

Les prélèvements de la femme jouissent d'un autre privilège sur les biens communs; c'est de pouvoir s'exercer d'abord sur l'argent comptant, ensuite sur le mobilier, et finalement sur les immeubles dont le choix est délégué à la femme ou à ses héritiers.

(A suivre, page 15)

* Le joueur d'orgue *

Jour terne, jour grisâtre et sans couleur aucune.
Comme un vaisseau perdu dans la brume du soir,
La ville, en ses maisons émergeant une à une,
Est une flotte aux mille mâts pris dans le noir...

Un vieux enguenillé, l'air à la flânerie,
Ainsi qu'un vieux cheval tirant de lourds essieux,
Traîne avec peine son orgue de barbarie
En face des maisons au seuil silencieux.

Tout son être est un spectre annonçant la famine;
Il est de ceux qu'on nomme les gueux, les maudits;
Chaque soir de plus en plus las, il s'achemine
Le ventre creu, triste et courbé, vers son taudis.

Et son visage est laid comme un jour de tempête;
Mais quand il fait chanter son vieil orgue de bois,
Plus d'un passant s'arrête en relevant la tête
Pour écouter ce chant aux innombrables voix....

Il endort la douleur de ces âmes captives,
Ames-cachots où nul rayon n'a jamais lui,
Et ces accords montant aux fenêtres chétives
Charment des malheureux moins malheureux que lui!...

Cet homme est le portrait des rêveurs, des artistes,
Peintres, musiciens, poètes ou sculpteurs,
Horde des coeurs vibrants, visages toujours tristes,
Qui tournent vers le ciel leurs yeux contemplateurs;

Le monde réjouit voit surgir et voit naître
Ces hymnes célébrant la divine beauté;
Il écoute joyeux, mais sans jamais connaître
Le morne et triste ennui que ces chants ont coûté!

Du pinceau, de l'archet, du marbre et de la lyre,
Jaillissent quelquefois des chants et des rayons,
Mais notre coeur est pris d'un mal qui le déchire
Et notre âme est pareille au vieillard en haillons!...

Blanche Lamontagne-Beauregard.

Extrait de *Les Trois Lyres*

qui doit paraître en mars.

Cours d'instruction civique

(Résumé du 1er cours du R. P. Forest, O. P.)

Avant d'aborder son sujet, le Père Forest dit quelques mots sur l'opportunité de ces cours d'instruction civique. Le dernier congrès de Rome avait émis le vœu "que les femmes se préparent à leur rôle par une formation morale, religieuse et civique". Cette formation est particulièrement urgente, au Canada, puisque les femmes jouissent déjà du droit de vote, aux élections fédérales.

Puis, élevant la question, le Père Forest appuie la nécessité de cette formation sur l'influence que la femme de demain aura dans la société. Nous citons textuellement : "Qu'on le veuille ou non, qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en attriste, vous serez demain, chez tous les peuples civilisés, une des grandes forces sociales et religieuses. Il y en a que cette perspective effraie. Je suis de ceux, au contraire, qui ont foi en vous et confiance dans l'avenir... En tout cas, quand un mouvement comme le mouvement féministe semble sortir des conditions nouvelles d'une époque, quand il semble en incarner les tendances et les aspirations, il serait impolitique, il serait dangereux, il serait inutile de vouloir le briser. Le plus intelligent, le plus opportun aussi semble être de s'en emparer pour le diriger, l'orienter et le faire servir ainsi aux grandes causes de l'Eglise et de l'ordre social. Parmi les besoins les plus urgents de l'heure actuelle, je mettrais, en première ligne, l'extension de vos associations catholiques et françaises. Je voudrais, qu'enveloppant comme d'un réseau de cercles tous les diocèses et toutes les paroisses du Canada français, elles constituent entre les mains de l'Eglise et au service des idées qui nous sont chères, la grande force sur laquelle on puisse toujours compter..."

Voici maintenant le résumé du cours du Père Forest sur la société.

Le Père Forest commence par quelques notions préliminaires sur la société. L'idée vulgaire que le mot société éveille en nous est celle d'un assemblage d'êtres intelligents. Cependant, la simple juxtaposition arbitraire ou passagère des individus ne constitue pas une société. Il faut en plus un lien, un principe d'unité qui rapproche ces individus et les subordonne. Le lien, c'est la fin qu'ils poursuivent en commun. C'est donc la fin qui va spécifier les différentes sociétés et les hiérarchiser. Parmi toutes les sociétés possibles, il y en a trois que leur fin commune et nécessaire à tous doit mettre à part : ce sont l'Eglise, la société civile et la famille. Les trois premiers cours ont pour objet la société civile ; dans ce premier cours, on va étudier 1o L'origine de la société ; 2o Sa constitution matérielle.

I. — L'origine de la société.

Il ne s'agit pas de l'origine historique, mais bien de l'origine philosophique de la société. En d'autres termes, il ne s'agit pas de savoir comment les sociétés ont commencé, mais bien pourquoi elles ont commencé, quelle est la raison profonde qui a donné naissance à l'ordre social. Cette question est souverainement importante puisque c'est sur elle que repose l'origine divine du pouvoir et toutes les conclusions qui en découlent.

Parmi les opinions que l'on a émises à ce sujet, il y en a trois qui doivent particulièrement attirer notre atten-

tion : celle de l'école naturaliste, celle de Jean-Jacques Rousseau et celle de la philosophie chrétienne. L'école naturaliste met la raison d'être de l'ordre social en-dessous de nous dans les énergies aveugles de la matière en évolution. Jean-Jacques Rousseau la met dans le libre accord des volontés humaines s'unissant par contrat. Le Père Forest développe longuement chacune de ces opinions. Après avoir montré à quelles funestes conséquences elles aboutissent, il expose la théorie chrétienne qui place l'origine de la société au-dessus de nous, en Dieu.

Toute sa démonstration pourrait se résumer en ces quelques phrases : Dieu est l'auteur de la nature et de tout ce qu'il y a en elle. Or, notre nature, ses instincts les plus profonds, ses besoins les plus pressants réclament l'ordre social. Il faut donc conclure que c'est Dieu qui a voulu l'ordre social et que c'est dans sa volonté qu'il faut aller en chercher la raison première. Cette démonstration sur laquelle le Père Forest appuie longuement est la réfutation directe de Jean-Jacques Rousseau qui prétend que la société n'est pas naturelle à l'homme, mais qu'elle est l'œuvre de sa libre volonté.

A l'encontre de l'école naturaliste qui prétend que la volonté libre de l'homme n'intervient nullement dans la formation de la société, le Père Forest montre ensuite le rôle de cette volonté libre et il en fixe les limites. Ces limites ce sont celles du droit naturel. Comme l'homme ne peut changer la nature, il ne peut non plus changer le droit qu'elle fonde et qui emprunte à Dieu lui-même son caractère d'immutabilité.

II. — Constitution matérielle de la société.

Le Père Forest se pose ici deux questions. 1. Quels sont ceux qui peuvent être regardés comme citoyens et 2. comment les citoyens se rattachent-ils à la société.

1o. — S'appuyant sur une définition du citoyen donnée par S. Thomas, le Père Forest en conclut que l'enfant ne peut être regardé comme citoyen, mais que dans les pays civilisés, il n'y a aucune raison de refuser cette prérogative à la femme.

2o. — Répondant à la seconde question, le Père Forest montre que l'unité sociale est la famille. Il met en relief l'opposition qui existe, sur ce point, entre les idées traditionnelles et les idées modernes. Cependant, il rejette l'opinion de ceux qui prétendent que le père de famille seul est un véritable citoyen. L'homme est naturellement sociable et le jour où la loi le regarde comme libéré du joug paternel, il acquiert par le fait même tous les droits et toutes les charges du citoyen, dans les limites fixées par les constitutions des différents pays.

Tél. Plateau 5397

Heures de consultations :
de 2h, à 4h. et de 7h, à 8h. p.m.

Docteur Léon Gérin-Lajoie

Ancien assistant étranger à l'hôpital
de l'augirard Paris

Assistant à la clinique gynécologique de l'hôpital N.-Dame,
Membre correspondant de la Société Anatomique de Paris

251, rue Sherbrooke ouest

Montréal

Pour le Foyer

La petite industrie

Dans un admirable ouvrage intitulé: *Les vies nécessaires*, Maze Sencier raconte qu'une légende arabe veut: qu'à l'heure où souffle le vent du soir, on entende passer sur le désert comme le bruit d'un long sanglot. "Écoute, dit alors l'Arabe, écoute: c'est le désert qui pleure parce qu'il voudrait être une prairie." Et Maze-Sencier voit dans ce récit "l'image mélancolique et saisissante de tant de vies improductives, que torture le regret de leur inutilité."

Fracas de riches, dira le pauvre qui peine sur sa tâche, et cette pitié qu'on leur donne, le fera sourire amèrement. Pourtant, le bonheur n'est fait ni d'or ni d'argent: il est un état d'âme et non de fortune. Et le regret poignant qu'on peut avoir à certaines heures, devant le vide de sa vie, est une angoisse trop sérieuse, je dirai même trop noble dans sa raison, pour qu'on puisse la secouer, comme une chose de peu d'importance et ne pas chercher à y remédier — car, le mal est plus répandu qu'on le croit, surtout parmi les jeunes filles qui ne sont point tenues par intérêts pécuniaires d'être attachées à une besogne fixe, et pour qui le travail reste uniquement une obligation morale — aussi, à leur sortie des écoles et des convents, selon que ces jeunes filles sont légères ou sérieuses, la vie leur apparaît-elle comme une fête continue ou comme un désert. C'est alors qu'il faudrait à ces âmes désespérées, une main ferme pour les guider, non vers le mirage qu'elles aperçoivent, mais vers l'oasis, qui est le travail pour lequel nous sommes tous nés, pauvres comme riches. — Mais voilà — Dans les centres industriels des grandes villes où chacune a sous les yeux l'exemple d'une activité débordante, il est relativement facile de trouver une occupation propre à ses talents particuliers et de prendre ainsi son rang, parmi la foule des travailleurs, car tout pousse au travail, tout entraîne à l'activité, jusqu'au bruit et au va et vient de la rue.

Mais, dans certaines petites villes et villages, comme les choses sont différentes! Regardez ces maisons closes qui dorment sous la neige. Seule, la fumée qui sort de leur toit traduit l'existence de leurs habitants. La neige — la belle, mais trop paisible neige — s'amonce, fait remparts pendant de longs mois autour de ces foyers silencieux, où tout invite au sommeil, jusqu'à la bonne chaleur ronflante du poêle. Ah! cette vie de rentiers, il faudrait l'avoir vécue sans doute pour savoir tout ce qu'elle contient de tristesse pour l'âme de la jeune fille, qui n'a point la ressource des travaux de la ferme et que l'ennui guette impitoyablement. Son être jeune ne supporte pas sans révolte cette torpeur envahissante, mais il lui faudrait pour secouer le joug une initiative que sa manière de vivre ne peut avoir développée chez elle. Cependant tout son instinct lui crie de fuir l'inaction déprimante de sa vie, et comme les âmes besogneuses rêvent parfois au calme des champs, elle aspire, de toutes ses forces, à l'activité industrielle des villes.

Pouvons-nous l'en blâmer?

Nous devons plutôt avouer que nous la comprenons de tout notre cœur! Car celles qui veulent ouvrir les yeux à l'évidence ont vite fait de se rendre compte, que la

vie dans les villages n'est point ce qu'elle était autrefois. Trop de naïves et gaies coutumes sont déjà disparues sans avoir été remplacées. Joignons à ce morne silence, la lecture quotidienne des journaux où se reflète le mirage des villes, et ne nous étonnons pas de voir des trains complets d'émigrés canadiens, aller chercher ailleurs ce qui leur manque chez eux: l'activité et les amusements nécessaires à la jeunesse.

Mais, à une époque où nos penseurs et nos économistes s'évertuent à fortifier notre sens national, en dégageant des brumes de l'avenir, la figure d'un futur État français, peut-on regarder, sans être ému jusqu'aux entrailles, cette longue théorie de Canadiens délaissant nos campagnes pour la république voisine? Qu'est-ce donc qui empêchera cet exode lamentable, ce coulage de nos forces nationales?

Parmi les réponses qu'on a données à ce problème, mettons en lumière celle qui nous paraît la plus effective et qui s'adresse particulièrement aux femmes: la création des cercles de fermières. Organisation d'une élite qui cherche à développer dans les villages selon leur localité, les industries agricoles telles que: l'aviculture, l'apiculture, l'horticulture, la mise en conserves; ou les industries domestiques, comme la fabrication des lainages, tapis et toiles. Admirable mouvement, dont on est en droit d'attendre les meilleurs résultats, à la condition expresse que les femmes des villes veulent bien y coopérer, en ouvrant des marchés pour la vente de ces produits.

Les cercles des fermières, que les lectrices de "*La Bonne Parole*" connaissent depuis leur fondation, se répandent petit à petit dans toute la province. Cette année seulement, d'après le rapport de leur organe officiel, "*La Bonne Fermière*", il s'est fondé dix-sept nouveaux cercles. Or, nous nous en souvenons, leur but immédiat est d'empêcher la jeunesse de désertir la campagne, en cherchant, selon la devise adoptée, à "faire aimer l'existence en la rendant meilleure". Voilà du patriotisme, non seulement théorique, mais pratique.

Déjà depuis quelques années, grâce à l'initiative de ces cercles, on assiste au renouveau du commerce du miel, des fruits et des tissus canadiens. Certains comtés se sont spécialisés dans la fabrication des étoffes et flanelles, si recherchées par les américains, sous le nom de "homespun".

Il est incontestable qu'à l'heure actuelle, la mode est à ces tissus, mais on ne peut établir un marché national sur un caprice. Il est nécessaire qu'un patriotisme éclairé préside à ses destinées. Il faut que d'une part on cherche à contenter le public par la qualité des marchandises offertes, par la variété de leurs couleurs; mais il n'importe pas moins, pour la canadienne qui s'adonne au retour des industries du rouet et du métier, qu'elle soit assurée de trouver chez ses compatriotes des clients fidèles.

C'est donc aux femmes des villes que revient la tâche de rendre justice à ces travaux, en les utilisant, soit dans la confection des vêtements ou dans l'aménagement des maisons. Celles-ci y gagneront en originalité et en caractère et nous aurons la satisfaction d'avoir contribué pour notre part modeste et nécessaire, au développement économique du Canada français. Est-ce donc si peu de chose? Rien n'est peu de chose quand il s'agit de l'avenir de notre pays, et une cause que les femmes prennent en mains est ordinairement assurée du succès. Comme nos

sœurs de la campagne nous en donnent si noblement l'exemple; préoccupons-nous du départ des nôtres et nous trouverons bien dans notre cœur, quelque moyen pour l'enrayer.

Gabrielle ANTOINE.

Causerie Médicale

par le docteur Léon Gérin-Lajoie.

L'EXERCICE PHYSIQUE CHEZ LES J. FILLES

Depuis quelques années, les exercices physiques en général et les sports en particulier, ont acquis un développement considérable chez les jeunes filles. Nul doute qu'autrefois, le temps accordé au développement du corps était beaucoup trop limité. Aujourd'hui, il est fréquent d'entendre causer gymnastique ou sport dans les écoles pour jeunes filles et fillettes.

De fait, nombre d'institutions ont ajouté au programme d'étude, plusieurs heures par semaine d'entraînement physique. Comme dans les collèges de garçons, il y a dans les couvents, des classes de gymnastique et d'exercices suédois ou autres.

Ces exercices doivent être d'abord proportionnés aux forces physiques des moins aptes.

Puis afin d'être profitables, il doivent être rendus progressivement plus violents.

Il est indispensable que les professeurs de gymnastique et même les professeurs de classe, observent leurs élèves avant et après chaque exercice et qu'ils constatent si l'une ou l'autre ne retourne pas à son banc très essoufflée, blanche, fatiguée, si elle ne tousse pas précisément les jours où le cours de gymnastique se donne, et uniquement ce jour-là. Il est important alors de faire examiner ces enfants par le médecin de famille, afin qu'il puisse constater s'il n'y aurait pas lieu de modifier ou peut-être même d'interdire entièrement les exercices physiques à telle élève qui peut souffrir d'une maladie cardiaque passagère, d'une affection pulmonaire ou autre, ou qui se trouve simplement dans une classe d'exercice physique trop avancée pour ses capacités organiques.

Les élèves qui fréquentent les écoles aujourd'hui, ont donc sur leurs sœurs aînées d'énormes avantages à ce point de vue, particulier, et leur rendement intellectuel, si la gymnastique n'est pas poussée à l'excès, devrait en être avantageusement influencé. Malheureusement, il arrive trop souvent que l'attrait du développement physique l'emporte sur celui du développement intellectuel. En ce cas, l'on se trouve en présence d'un dilemme difficile à résoudre.

Pour rendre le cours plus sérieux et pour qu'il puisse porter fruit davantage il ne serait pas inutile d'y faire entrer quelques notions d'anatomie et de physiologie, surtout dans les classes plus élevées. Il n'y aurait rien de mieux pour développer conjointement le corps et l'esprit de raisonner avec les élèves le pourquoi de chaque mouvement. Celles-ci apprendraient la raison d'être de ces exercices et sauraient interpréter magistralement le "Mens sana in corpore sano" des anciens.

Parfois, de retour chez elle, la petite sœur parle avec enthousiasme des exercices nouveaux qu'elle a accomplis,

des sports qu'elle pratique avec tant d'ardeur. Elle communique si bien ses impressions que la sœur aînée désire goûter les joies et les émotions de sa cadette. Du jour au lendemain, sans préparation, elle s'adonne à un sport violent, le tennis, la bicyclette, la raquette ou le ski. C'est là, une erreur capitale contre laquelle l'on ne saurait trop mettre en garde non seulement les jeunes filles, mais les jeunes gens aussi qui n'ont pas l'habitude de l'exercice physique. Pour faire du sport, il faut surtout de l'entraînement gradué. C'est de cette façon et uniquement de cette façon que le sport pourra être profitable, autrement il deviendrait ou pourrait tout au moins devenir extrêmement nuisible. Les exercices suédois, simples, monotones, apparemment peu violents sont mieux adaptés à la préparation d'un sport quelconque. Exécutés seuls, ils deviennent extrêmement fastidieux et l'on s'en lasse très vite. L'on est anxieux d'arriver à des mouvements plus amples, plus généraux, plus amusants où entre un peu d'émotion, de lutte, d'ambition: tels ceux où les participants se divisent en deux camps. Pour rendre la chose plus agréable, l'on peut y joindre des mouvements rythmés auxquels on joint un thème musical qui agrémenté sensiblement les heures qu'il faut passer à la pratique. Il faut donc savoir graduer l'effort et revenir fréquemment sur les exercices primaires, tout comme les plus grands artistes savent le profit qu'ils peuvent tirer de la répétition des gammes, pour délier les doigts.

Afin de pouvoir tirer le plus grand avantage des exercices physiques quel qu'ils soient, suédois ou autres, il est bon autant que cela est possible, de les pratiquer au grand air. Evidemment dans notre climat, certaines pratiques moins violentes devront être exécutées à l'intérieur, surtout en hiver, mais il faudra choisir de préférence, une salle vaste, spacieuse, où l'air circulera librement, et dont les planchers seront dépourvus de tapis où pourrait s'accumuler la poussière, et les murs, libres de tentures inutiles et d'objets qui pourraient devenir des nids à microbes. En plus, les vêtements seront amples, plutôt légers, simples, permettant à tous les membres et à toutes les articulations, comme à tous les muscles d'exercer leur action librement et entièrement.

En résumé, l'exercice physique est une nécessité, chez la femme comme chez l'homme, et particulièrement chez l'intellectuelle et la sédentaire qu'un travail ou les occupations retiennent plus spécialement à la maison. Il faut toutefois que les exercices soient gradués, et qu'un sport trop violent ne soit pas pratiqué au début. Pour tirer le plus grand avantage de tels exercices, ceux-ci doivent être faits à l'extérieur et dans des vêtements amples et légers.

CONSEIL PRATIQUE

Les trois éléments du succès sont :

la volonté, le travail et l'économie

Ne négligez aucun.

LA BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874.

LES ENTRETIENS D'UNE BIBLIOPHILE

LA SUAUVITE DE "MONSIEUR DE GENEVE",

Vous souvenez-vous, un dimanche de pieuses réflexions, d'avoir posé les yeux sur un petit livre attirant, dont le titre vous étonnait parce qu'il favorisait à merveille votre mysticisme naissant? "L'Introduction à la vie dévote", murmuriez-vous, fort intéressée. Il vous semblait, un peu éblouie par cette rencontre, pénétrer déjà dans les jardins de la spiritualité. Sous la conduite de saint François de Sales, ce guide divinatoire et prévoyant, n'alliez-vous pas gravir, dispos et fleurant les belles vertus, les collines de la ferveur? Vous le croyiez et vous en frémisiez bien un peu. Puis, le livre ouvert, rappelez-vous le sourire qui glissa sur votre visage attentif. La douce appellation salésienne chantait à vos oreilles, et sa grâce tendre en appelait à votre cœur. Par lui s'achevait l'adhésion de votre intelligence. "Ma chère Philothée," disait et redisait la voix suave du Saint. Vous vous surpreniez à tressaillir. N'était-ce pas un peu vous cette Philothée qui désirait si fort qu'on l'assagisse. Ne vous sentiez-vous pas enveloppées du même charme qui baignait jadis l'âme de la Philothée historique dont vous vous hâtiez de connaître le nom. Madame de Charmois devenait pour vous une rare et précieuse homonyme. Vous l'aimiez. Vous l'évoquiez, grande dame pacifiée et accueillante, volontiers silencieuse, un peu inquiète parfois, aimant de tout son cœur et sous toutes ses formes la beauté et la vie, généreuse aussi et en sacrifiant toute manifestation jugée trop vaine ou dangereusement ornée. Comme vous enviez le privilège ancien de Philothée la salésienne: celui qui la faisait se tenir si souvent, les mains jointes et un peu crispées, les yeux largement ouverts, dans une attitude de respect et d'émotion intenses, devant une chaire de vérité, illustre et attachante. N'entendait-elle pas alors la voix toute de mansuétude de François de Sales qui prononçait les paroles de sagesse et de salut. Près d'elle, on disait: "Monsieur de Genève conduit au Paradis par de bien beaux chemins!" Et Madame de Charmois inclinait, dans un geste d'acquiescement, sa tête fine et légèrement pâle.

A votre tour, vous n'avez pas douté de la cordialité prenante, de la persuasion discrète et irrésistible du directeur de Philothée la Salésienne. La voix-harmonieuse de François de Sales vous ne l'entendiez pas, mais votre esprit demeurait attaché aux vocables charmants, plein de substance, dont il paraît chaque page de la "vie dévote". Monsieur de Genève savait toujours créer l'atmosphère propice, et le miracle habituel s'opérait. Vous étiez conquise, menée suavement où on le voulait. Dans votre mémoire se gravait une toute petite phrase, et elle suffisait, cette adjuration délicate et souriante: "Vivons doucement et bellement, recommandait le Saint"! Cela résonnait en votre âme docile, ainsi qu'une musique apaisante, joyeuse, au rythme discret. "Vivons doucement", c'est-à-dire, petite Philothée moderne, en chérissant la bonté, l'indulgence, la compassion l'amabilité attentive; en apportant où que vous soyez le calme et le sourire; en vous gardant de l'ostentation qui heurte, des

paroles trop sonores... Oui, vous iriez, n'est-ce pas, mais en ayant soin d'étoffer d'un peu de douceur salésienne, votre vaillance claire, cette merveilleuse énergie que ne connaissent pas sous cette forme extériorisée, les contemporains de "Monsieur de Genève." Oh! quelques-unes d'entre elles ont été capables d'actes héroïques qui vous effraieraient peut-être... Mais elles les voilaient si bien sous leurs larmes, ou sous une extrême réserve. La virilité gracieuse ornait leur cœur, mais non leurs gestes. Bah! vous savez bien que le bon Saint se serait accommodé de vos élans, de votre vivacité, de votre crânerie si spirituelle, parfois. Suavement, en posant sur vous son fin regard, tout rayonnant de tendresse avertie, n'aurait-il pas déclaré: "Voilà qui est bien, ma chère fille, il ne faut pas supprimer la nature, mais la vaincre". Il aurait apaisé votre âme tumultueuse et riche, désireuse d'une trop rapide ascension morale: "A petits coups d'ailes, ma mie, à petits coups d'ailes, vous soufflerait-il". Et vous auriez souri, toute surprise d'accueillir sans impatience cet appel vers la lente progression.

Et à vivre si doucement, vous croiriez aussi vivre bellement. Votre pénétration habituelle n'en souffrirait pas et vous vous laisseriez plus profondément pénétrer par les choses. Elles agiraient d'autant plus en vous que vous agiriez moins sur elles. La douceur salésienne est un art après tout dont il importe de ne pas fausser l'harmonieuse technique. Sa finesse, sa mesure, son tact silencieux, sa beauté ne savent pas se répandre en ondes violentes et troubles; elles se réservent, se déversent lentement, longuement pour recevoir au passage, les moindres nuances du prisme. Vous serez, grâce à cet art, au cœur mêmes des choses, vous en goûterez la saveur et ce charme particulier que Dieu sans se lasser, a donné à la moindre de ses créatures.

Mais pour vivre ainsi bellement, selon l'art captivant de "Monsieur de Genève", peut-être faut-il, petites filles promptes et agitées, qui n'avez pas la douce patience du mystique, peut-être faut-il surtout que vous méditiez le joli mot du Saint: "A petits coups d'ailes, ma mie, à petits coups d'ailes!" Philothée la Salésienne avait jadis reçu ce conseil souriant, mais pas autant qu'à vous, je suis sûre, il ne s'applique en tout bien et toute vérité!

Marie-Claire DAVELUY.

A TRAVERS LES REVUES.

Etudes (20 janvier 1923). Renan par Léonce de Grandmaison. — Chronique des Lettres: Lucienne par Jules Romains.

Revue apologétique, (Février 1923). Le théâtre populaire chrétien de Henri Ghéon par A. Dechéne. — L'auditoire de Bossuet dans la cathédrale de Meaux.

La Documentation catholique, (10 février 1923). S. S. Pie XI. Encyclique "Rerum Omnium". Troisième Centenaire de la mort de saint François de Sales.

Le Correspondant, (10 déc. 1922). Pour qu'on lise saint François de Sales par Henri Brémond.

La revue critique des idées et des livres, (25 janvier 1923). A la recherche de Marcel Proust par Maurice de Noisy.

La Revue française, (4 février 1923). Une romancière suédoise: Mme Selma Lagerlof par Chantal. — Musique sacrée par J. Samson. (A suivre à la page 15)

* Heures Lyriques *

CECI EST MON TESTAMENT.

Je vous laisse, ami cher, la très mignarde estampe
Que vous aviez trouvé me ressembler beaucoup,
La mèche de cheveux qui frisait sur ma tempe,
Les médailles d'argent que je portais au cou.

Et je vous laisse aussi ma robe en mousseline,
Celle que vous aimiez, — mes souliers de satin,
Et mon petit manchon, et puis la capeline
Dont je m'emmitouflais pour sortir le matin.

Je vous laisse mes gants et mon ombrelle rose,
Tous mes petits rubans de toutes les couleurs,
Et je vous laisse encore, n'ayant pas autre chose,

Le missel que pour vous je lisais à la messe
L'anneau d'argent bruni, sceau de notre promesse
Et ma tombe, ami cher, avec toutes ses fleurs.

Rosemonde Gérard,
(Mme Edmond Rostand).

(Les pipeaux, nouvelle édition, Paris, Fasquelle, 1923.)

Les Belles pages.

Saint François de Sales

Directeur d'Âmes

I.

Saint François de Sales et l'amour dans le mariage.

(Un passage éloquent extrait de la conférence prononcée à la Société des Conférences, le 17 janvier 1923, par M. Henry Bordeaux, de l'Académie Française.)

La direction de saint François de Sales n'a rien perdu avec le temps de son importance. Quand il s'agit des âmes, il n'y a pas d'actualité. C'est une grande sottise de croire à l'évolution de l'âme humaine. Pas plus que la mort, le cœur humain ne change. Toutes ses maladies, et celles que l'on croit les plus modernes, la neurasthénie et la nervosité comprises, ont existé à toutes les époques et sont diagnostiquées par les anciens psychologues, et notamment par les Pères de l'Eglise. Un des meilleurs observateurs de nos mœurs, Alfred Capus, faisait un jour ces réflexions dans un de ses courriers de Paris: "En traversant la place de l'Opéra, nous avons peine à nous représenter la cité de Philippe-Auguste avec ses enceintes crénelées, ses tours, les pointes de ses clochers et ses toitures aux formes aiguës, mais comme nous reconstituons aisément, au contraire, la Française qui "y vivait sa vie". Elle y vivait sa vie dans un cadre bien différent du nôtre, mais elle la vivait emportée par les mêmes besoins et les mêmes passions, excitée par les mêmes caprices ou retenue par les mêmes devoirs..."

Ne craignez donc pas que l'enseignement d'un saint François de Sales vous puisse paraître démodé. Avec Montaigne il précède la grande lignée des moralistes français, de ces moralistes français à qui nous devons l'essence même de notre littérature faite de réalisme intelligent, d'observation judicieuse, d'expression polie et surtout de vérité psychologique. Il annonce les La Bruyère et les La Rochefoucauld, et même, tant il va loin dans l'étude du cœur humain, il prépare les analyses raffinées d'une madame de La Fayette et de ce Jean Racine qui demeure le plus grand poète de l'amour. Nos plus modernes romanciers — cette école néo-psychologique qui reconnaît pour ses maîtres un Marcel Proust et un André Gide, et ses plus récents disciples, M. Jacques de Lacretelle, par exemple, ou M. Jacques Rivière — peuvent étudier chez lui. Mais il les mènera peut-être plus loin qu'ils ne pensent aller. Car il exerce sa clairvoyance pour un autre but et dans un autre esprit.

Il distingue, en effet, deux domaines en nous. Dans le domaine inférieur s'agit la masse grouillante des sensations et des appétits, et même des sentiments de cette humanité qui ne s'élève pas au-dessus de la vie courante et passagère. La plupart de ces moralistes s'en sont tenus à l'exploration de ce domaine inférieur. Ils connaissent de nous ce qui est nôtre et n'est pas vraiment nous. Mais il est un autre domaine que l'on n'atteint pas sans un acte de foi. C'est l'oasis, la forteresse, le centre de notre vrai moi et son sanctuaire. "Notre raison, ou pour mieux dire, notre âme en tant qu'elle est raisonnable, est le vrai temple du grand Dieu, lequel y réside plus particulièrement: "Je te cherchais, dit saint Augustin, hors de moi, et je ne te trouvais point, parce que tu étais en moi."

C'est là, dans ce domaine supérieur, dans le tabernacle de notre moi, que saint François de Sales veut nous attirer, que nous soyons dans le monde comme la Philothée de l'Introduction à la vie dévote, ou déjà hors du monde, comme le Théotime du Traité de l'amour de Dieu. Or nous n'y pouvons pas atteindre par notre seule volonté. Il faut que celle-ci soit commandée par l'amour.

Henry BORDEAUX

LES LIVRES NOUVEAUX.

Abbé Boulenger. — Introduction à la Vie dévote de saint François de Sales. Texte intégral, publié d'après l'édition de 1619, précédé d'une étude sur la Philothée de saint François de Sales. 2e édition. Paris, J. de Gigord, 1923.

Almanach catholique français pour 1923. Préface de S. G. Mgr Baudrillart, Paris, Bloud, 1922.

Jacques Maritain. — Théonas ou les entretiens d'un sage et de deux philosophes sur diverses matières inégalement actuelles. Paris, Nouvelles Librairie Nationale, 1923.

Godefroid Kurth. — Clovis, 2 vol. Bruxelles, Dewit.

Pierre Lasserre, Renan et nous, Paris, Grasset, "Les cahiers verts", 1923.

Thérive (André). — Le Français langue morte? Qu'est-ce qu'une langue morte? L'argot. La crise du français. Les styles d'aujourd'hui. Comment préserver la langue française. Paris, Plon-Nourrit, Coll. "La Critique", 1923.

Baye (baronne de). A l'ombre du drapeau, poèmes, Paris, Perrin, 1923.

Mâle (Emile). L'art religieux au Moyen-Age. Paris, Colin, 1923.

Coustet (E.). Comment installer chez soi la téléphonie sans fil à bon marché. Paris, Hachette, 1923.

Que dois-je faire, Docteur? — 1. — J'ai la grippe. — 2. — J'ai mal à la gorge. Chaque volume 1 fr. Paris, Arthème Fayard, 1923.

M.-C. D.

Pour les Cercles d'Etudes

Rapport du cercle de l'Enfant-Jésus

ANNEE 1921-1922

Du mois d'octobre au mois d'avril nous avons eu 11 réunions, c'est dire que notre cercle a conservé l'activité des années précédentes. Les jeunes filles sont venues nombreuses à chacune de ces séances : une moyenne de 10 présences chaque fois — 20 inscriptions ayant été faites pendant l'année.

Nous nous rappelons les bons moments passés aux cercles d'Etudes des Oeuvres Economiques et Jeanne-Mance, à leur réunion intercircles en décembre et en mars derniers, nous avons pu constater que l'on n'y perd pas son temps — et ceci tout à l'honneur de nos œuvres canadiennes-françaises. "Chez-nous" aussi quelques œuvres viennent solliciter les membres, mentionnons le Patronage des Jeunes Filles — plusieurs des nôtres s'en occupent activement — puis le Service Social compte quelques-uns de nos membres comme visiteuses de quartiers, enfin la Caisse Dotation avec ses avantages immédiats et futurs oblige nos jeunes filles à l'économie personnelle.

Voici le programme de nos études faites sous la direction de monsieur l'abbé Perrier : *Histoire de l'Eglise* : 1. L'Eglise et l'Empire Romain avant Constantin. 2. Julien l'Apostat. 3. La chevalerie. 4. Luther, Henri VIII et Calvin. 5. Mouvement d'Oxford, 1ère partie. 6. Mouvement d'Oxford, 2ème partie. 7. Mouvement d'Oxford, 3ème partie.

Philosophie : Logique — 1. La vérité. 2. Les différentes attitudes de l'esprit humain en présence de la vérité. 3. Les causes de l'erreur. 4. Remèdes à l'erreur. 5. Le scepticisme. 6. Autorité divine — Autorité humaine. 7. Critère de vérité.

A tous ces travaux il faut ajouter les renseignements que nous procure la "boîte aux questions". S'il faut en juger par ces dernières, nous devons conclure que nos jeunes filles veulent s'instruire dans leur religion, se rappelant cette pensée de Saint Thomas d'Aquin : "Celui qui croit sans motif n'est pas un fidèle, mais un fanatique."

Albertine METHOT, sec.

Le cercle Bon-Secours.

Le cercle Bon-Secours dont la fondation date d'un peu plus d'une année, continue sa marche vers le but qu'il s'était proposé.

Depuis l'automne dernier après des vacances de deux mois, chaque lundi ramène au "Foyer" les jeunes filles qui en font partie. Nos réunions ordinaires se bornent actuellement à jeter les bases d'une action paroissiale. Là, au milieu d'une intimité charmante, sous l'influence éclairée du Directeur, de la fondatrice et des aînées, les initiatives s'unissent et se développent.

Les idées s'échangent, se discutent, se corrigent et de plus en plus nous vivons de l'intelligence.

Tous les troisièmes lundis à lieu notre soirée d'études. Deux matières sont au programme : la philosophie et l'his-

toire du Canada. Nous suivons ici l'ordre du jour ordinaire des cercles : la prière à notre patronne, le rapport lu par la secrétaire du jour, le cours de philosophie que notre directeur, M. l'abbé Beauregard, donne ensuite sous une forme claire et pratique. Nous pouvons ainsi suivre chaque conférence avec un réel profit. L'une de nous présente ensuite à l'assemblée une conclusion développée du cours précédent. Nous fournissons de la sorte la preuve d'avoir compris la leçon.

Durant la seconde partie de la soirée, une de nos compagnes nous fait revoir quelques pages de notre histoire. Puis nous terminons en organisant le plan des études pour le prochain cours.

Notre bibliothèque, quoique modeste, contribue cependant à donner à nos membres le goût de la bonne lecture.

Mademoiselle Noël, durant les soirées qui ne sont pas d'études, se fait directrice d'un chœur de chant. Un cours abrégé de solfège favorise les moins initiées.

Mademoiselle Laflamme fournit à quelques unes d'entre nous l'avantage d'un cours de diction.

Toutes les bonnes volontés s'unissent donc pour l'avancement général.

Nous espérons que le cercle Bon-Secours grâce à l'effort commun et persévérant, pourra dans un avenir rapproché, grandir et s'affirmer davantage.

Corona BERNIER.

Rapport du cercle et du patronage N.-D.-du-Cap.

Elle a quelque peu travaillé intellectuellement, notre petite société, elle s'est dévouée pour les pauvres, elle a augmenté de quelques unités le nombre de ses membres ; dont elle vit, et veut vivre encore.

L'idée nous est venue de fondre en une seule réunion, les deux sections qui s'appelaient : Patronage et Cercle Notre-Dame-du-Cap, ce qui est à l'essai depuis quelques mois.

Nous nous arrêterons probablement à cette décision, qu'une partie de l'après-midi du mardi sera consacrée au travail du patronage, et l'autre partie à celui du cercle ; cela nous semble avoir pour résultat de faire bénéficier chacune de nous des avantages de nos deux sections. Notre travail, cette année fut encore plus manuel qu'intellectuel. Il faut bien n'est-ce pas ? viser au possible et au pratique.

Cependant grâce au bel ouvrage du Révérend Père J. Bacteman "Formation de la jeune fille", nous avons dans nos modestes causeries semé dans nos âmes de bonnes et fortes convictions qui porteront leurs fruits en leur temps.

Unies dans un même désir de soulager les misères nombreuses qui ont affligé notre ville durant l'hiver, nous avons été heureuses d'accepter le beau rôle de Sœurs de Charité en visitant les familles pauvres, et en leur procurant tout le soulagement possible.

Chaque jeune fille avait soin en visitant les familles qui lui étaient désignées de prendre note de leurs besoins les plus pressants.

Puis, au convent où se centralisaient les aumônes recueillies par les messieurs de la manufacture St-Maurice,

les visiteuses de la charité préparaient, le mardi et le vendredi, les bons paquets que les pauvres venaient prendre quelques instants plus tard.

Certains paquets contenaient des vivres, d'autres des vêtements et de la lingerie, le tout confectionné ou réparé par nos jeunes filles.

Nous avons prêté notre concours à une séance donnée, fin de décembre, par les élèves du pensionnat et à une autre séance donnée par les enfants de Marie, au profit de l'église. Le R. P. Turgeon, O.M.I., notre curé, nous réunit en une fête intime, le 11 février, fête en laquelle nous avons goûté toutes les joies de la charité la plus expansive et la plus fraternelle.

Un mois plus tard l'obéissance appelait ce bon Père à d'autres fonctions, mais nous n'oublierons pas la sollicitude toute paternelle avec laquelle il nous a encouragées.

Le R. P. Magnan, O.M.I., supérieur, et notre nouveau curé, voudra bien aussi, nous en sommes sûres, s'intéresser à notre petite société qui ne désire vivre que pour faire le bien sous le regard de Dieu et en toute soumission à ses représentants.

Antoinette ROY, prés.

Rapport du cercle "Marie de l'Incarnation",

ANNEE 1921-22.

Au mois de mai dernier, en la ville des Trois-Rivières, se tenait une "semaine sociale", que nous avons voulu appeler, notre petit "congrès féminin". Le but de cette semaine sociale était de rassembler les âmes dévouées et charitables (puisque il reste toujours vrai que l'union fait la force), afin de jeter les bases de nouvelles organisations ou œuvres sociales chez-nous, et d'étudier ensemble, les moyens qui faciliteraient le bon fonctionnement de ces œuvres.

A cet effet, Mlle M.-J. Gérin-Lajoie, directrice de "La Bonne Parole", de Montréal, et organisatrice zélée des groupements féminins, vint donner, une série de "conférences-causeries" sur l'Action sociale féminine". Ce fut le berceau du cercle d'étude "Marie de l'Incarnation". Ces huit jours de récollection sociale allaient porter des fruits.

La semence qu'était venu jeter en terre trifluviennne, Mlle Lajoie, a levé doucement et sans bruit, mais sûrement, il en faut pas trop craindre de le dire, puisque notre cercle était sous la garde de "Notre-Dame-du-Bon-Conseil," patronne des associations trifluviennes, qui a sans doute fort aidé les membres dans leurs efforts.

Quinze jeunes filles, désireuses de développer et leur esprit et leur cœur, en font maintenant partie assiduellement. Le conseil est formé de six membres : La présidente, la secrétaire, la trésorière et trois conseillères.

Notre cercle, malgré son jeune âge ne manque pas d'aspirations, et ses aspirations, le Motto qu'il s'est choisi les contient toutes : "Lumière et Charité!..." C'est la devise, éloquente dans sa limpidité, du cercle d'études Marie de l'Incarnation. De la lumière!... voilà bien le cri d'appel de toute intelligence, de toute âme jeune qui sent en elle, monter toute la sève des aspirations nobles saines; voilà ce dont elle a besoin pour la guider vers l'idéal qui est le but de toute vie.

Or, l'idéal de la femme, c'est le bonheur de la famille, de la société avant le sien propre; c'est le dévouement, c'est le sacrifice, c'est en un mot, la charité.

Comme il reste toujours vrai que l'on ne peut donner que ce que l'on a, la jeune fille, après avoir réfléchi sur la grandeur de sa mission et les devoirs qu'elle impose, éprouve le besoin de se renseigner, de s'éclairer, de sentir une main sûre qui la guide, et c'est au cercle d'études, qui a pour objet la formation personnelle et sociale de ses membres, qu'elle trouve cette lumière.

La plupart des membres du cercle était anciennes élèves des Dames Ursulines, il fut résolu que le cercle porterait le nom de "Marie de l'Incarnation."

Toutes les quinzaines le cercle a ses séances régulières, auxquelles les membres sont assidues.

Les Révérendes Sœurs de Marie Réparatrice, dont la communauté est établie aux Trois-Rivières depuis un an, ont généreusement mis une salle de leur couvent à la disposition des cercles. Elles prennent elles-mêmes une part active au progrès de ces derniers par leur présence et leur sympathie.

Monseigneur Jules Massicotte, curé de la cathédrale, qui est le promoteur des œuvres sociales trifluviennes, est aussi le directeur du cercle d'études Marie de l'Incarnation.

Pour cette première année d'action sociale, les membres du cercle Marie de l'Incarnation ont voulu dans une initiative heureuse, faire la part du pauvre en contribuant au bonheur de l'enfance, à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an. Le mot fut donné au cercle des institutrices et à l'Association Catholique Féminine, et dans l'espace de trois semaines, grâce à la précieuse collaboration des Religieuses de Marie Réparatrice, un magnifique arbre de Noël fut préparé. Au-delà de 70 enfants pauvres furent conviés et reçurent leur part de jouets, bonbons, et vêtements chauds. Ce premier pas vers la charité sociale nous fit entrevoir toute la vérité de cette parole de Legouvé : "Rien ne fait tant de bien que de faire du bien."

Outre ce premier coup d'aile vers l'action sociale, le cercle fit un cours abrégé d'apologétique, sous la direction de son directeur dévoué, Mgr Massicotte. De plus, à chaque réunion, une des membres prépare une causerie à son choix. — Dans ces petites conférences il fut traité à tour de rôle, de l'histoire de l'Eglise. — (Pouvoir temporel des Papes), de l'Action sociale, (Rôle sociale de la jeune fille dans le monde), — de littérature, — aperçus biographiques de quelques écrivains canadiens. — Efficacité des retraites fermées, — formation de la volonté.

Le cercle a une boîte à questions dont la solution est donnée soit par le président-directeur ou par les membres.

Afin de grandir mieux et plus vite, nous avons regardé vers nos aînées de Montréal, et nous sommes désireuses de voir notre jeune cercle affilié à la Fédération des cercles d'études. Puis, comme le dit Rostand, "puisque il ne faut pas que des ailes à peine ouvertes se referment aussi tôt", nous laisserons notre cercle ouvrir les siennes toutes grandes et dans l'union qui fait la force, suivant nos devancières, nous volerons toujours plus haut, loin vers le ciel, pour en ramener vers la terre plus de lumière et plus de charité.

Georgette GILBERT, sec.

La voleuse

De ce conteur inimitable qu'est Pierre l'Ermite (le chanoine Loutil, curé de St-François-Xavier, de Paris,) nous reproduisons le récit suivant qui vient de paraître.

La triste histoire qu'il rapporte est malheureusement dans sa première comme dans sa dernière partie, celle de plus d'un jeune homme instruit, en notre pays comme là-bas, en France. C'est surtout à cause de cela et à cause de la leçon qui s'en dégage, que nous lui donnons place dans nos colonnes.

C'était un beau et bon gâs, plein de coeur, vibrant à toutes les grandes et saintes choses et lui, le premier, avait dit à l'aumônier de patronage :

— Je veux être prêtre.

— Nous verrons!... avait répondu l'abbé qui s'y attendait bien.

— C'est tout vu... je serai prêtre!

En effet, il entra au Séminaire, et il y porta sa splendide nature.

Premier partout, dévoué toujours... quand on lui avait confié quelque chose, on pouvait être tranquille, l'enfant irait au delà de son devoir.

Il était déjà un ferment parmi ces ferments, un multiplicateur d'énergie parmi ces énergies qui grandissaient sous le regard de Dieu, et pour sa cause.

La belle carrière sacerdotale qui s'ouvrait devant ses vingt ans!

La guerre a passé...

Il y fut magnifique soldat, comme il avait été fervent séminariste. Il en revint avec quatre citations, une croix et la médaille militaire.

Cette dernière lui coûtait cher... Un schrapnell lui avait fracassé l'avant-bras; pendant un mois, on le porta six fois à la salle d'opération, où le chirurgien, aidé d'une petite infirmière, lui enleva des esquilles qui semblaient se reformer sans cesse.

Je me rappelle un matin, avoir assisté à un pansement. La sueur au front, et pâle de souffrance, l'adolescent mordait sa moustache blonde pour ne pas crier quand le crochet d'acier fouillait dans la détresse de sa chair.

Une fois, le chirurgien l'embrassa!

— Je t'ai fait mal, mon petit!

— Un peu, docteur...

— Un peu... beaucoup, mais il le fallait!...

Ce fut au retour d'une de ces séances, que le colonel épingla à son dolman le ruban d'or qui le consacrait brave entre les braves.

Pourquoi faut-il que cette médaille lui ait coûté plus cher encore?...

L'autre jour, le jeune homme est venu me voir chez moi dans ce salon qu'il connaît si bien.

Je dis "le jeune homme" à dessein car, dès son entrée, j'eus l'impression que quelque chose était changé.

Habillé avec une certaine recherche, il avait l'air gêné, et ses yeux ne fixaient plus les miens comme autrefois, où je voyais en eux clair comme dans une source.

— Je viens vous avouer une nouvelle qui vous fera de la peine, me dit-il... je ne continue pas...

— Ah!...

— Non... je ne rentrerai pas au Séminaire, car j'ai renoncé à prendre la soutane.

Je fis un geste qui signifiait mon étonnement et mon regret; mais, somme toute, simple élève de philosophie, aucun lien formel ne l'empêchait absolument de reprendre sa liberté.

— Comment cela est-il arrivé...? lui dis-je, oh! pour la forme, sachant bien que cela arrive toujours à peu près de la même façon et pour la même cause.

Il attendait la question.

— Vous souvenez-vous de la petite infirmière qui assistait le chirurgien?

— Vaguement... C'est elle...?

Oui, c'est elle... Si vous permettez, je vous la présenterai.

Il y eut un silence pénible entre nous deux.

— Les choses sont-elles déjà avancées...?

— Oui, je suis même fiancé; le mariage sera pour fin de janvier.

— Et comme situation...?

— J'entre dans une banque... Quatre cent francs par mois.

En effet, le lendemain, bien simplement, et même bien gentiment, il me l'a amenée.

Elle était moins bien que jadis en infirmière.

Elle était devenue la petite Parisienne quelconque, dont la joliesse éphémère durera ce que durent les printemps.

Et après...., quand lui la regardera avec des yeux froids...? Quand, à certaines étapes du chemin, il comparera...?

Par la pensée, je vis les jeunes gens des patronages auprès desquels il réussissait déjà si bien, la multitude d'âmes qui seraient venues à son confessionnal implorer le mot qui soutient, l'aumône de lumière qui précise le chemin ou la parole profonde qui atteint efficacement les replis de la conscience, où le mal croyait s'être installé pour jamais!

...Je vis les malades qu'il aurait visités, les découragés de la vie qu'il aurait relevés, ceux qui, étant seuls ici-bas ont besoin de sentir passer en un prêtre tout l'amour du Maître... les messes qu'il aurait célébrées, les catéchismes, les foules qui, autour d'une chaire, auraient palpité à sa voix surnaturelle et par lui seraient revenues à la Vérité!

...Je vis la paroisse pleine de coeur qu'il aurait dirigée avec tout le sien!

Qui sait!... peut-être même serait-il allé plus loin...?

Je vis tout cet ineffable ministère sacerdotal...

Je le vis distinctement, car je le connaissais, cet enfant, et je savais qu'il était fait pour lui, et quel bel hymne Dieu aurait joué pour l'édification de la terre sur les cordes tendues de son âme ardente, toute affamée de haute tendresse!

Et elle volait tout cela, cette petite! ...elle le confisquait pour elle... pour son petit moi.

Et elle prétendait remplacer tout ce printemps débordant d'espoirs.

Elle croyait que jamais, au delà de ses charmes maigres d'un jour, cet adolescent qui avait respiré le parfum

enivrant du chemin de Dieu n'aurait un regret... qu'il ne penserait pas à ce qui aurait pu... à ce qui aurait dû être...

Peut-être que si!...

Peut-être y pensait-elle tout de même, la jeune fille...

Car j'eus l'impression qu'elle se dressait... qu'elle regardait avec des yeux de combat... redoutant peut-être une parole que je n'avais pas le droit de faire impérative, puisque, somme toute, lui était libre, et elle encore plus...

Mais quand ils s'en allèrent, après avoir causé de banales choses à côté, je les écoutais descendre... descendre...

Pauvres petits!...

Ils partaient pour la vie... Et ils se trompaient tous les deux!

Pierre L'ERMITE.

Suite de: "A TRAVERS LES REVUES."

La revue hebdomadaire. (3 février 1923). Le Canada honore deux Français par A. de Boucherville. — La peur, nouvelle, par Louis Hémon.

Les lettres (1er février 1923). Art et morale: Le dossier de la dispute sur l'Oronte par Henriette Charasson. — Le travail divin dans le génie littéraire au XIXe siècle. — I. Arthur Rimbaud par Stanislas Fumet.

Mon bureau. (Janvier 1923). La formation de l'ouvrier par la Bibliothèque par M. Geo. Benoit-Lévy.

The Fortnightly Review. (Feb. 1923). The women Poets of Greece by F. A. Wright.

The Atlantic Monthly. (March 1923). The Anglo-Saxon and the Catholic Church by Hilaire Belloc.

Revue trimestrielle canadienne. (Déc. 1922). La journée de travail par Arthur Saint-Pierre.

Canada Français. (Février 1923). Poèmes épars par Blanche Lamontagne-Beauregard. — Miettes d'histoire par Henri d'Arles.

Revue Dominicaine. (Février 1923). Vie intérieure de Sainte Thérèse par le R. P. Thomas Couët, O. P.

L'Action Française. (Janvier 1923). Notre influence extérieure par le catholicisme par A. Perreault. — Poèmes de cendres et d'or de Paul Morin par H. Dombroski.

Condition économique de la femme mariée Condition légale

Suite de la page 6

L'on décide généralement que pour les prélèvements des deux derniers groupes, la femme est préférée sur les biens de la communauté, aux créanciers personnels du mari, mais qu'elle vient par concurrence avec les créanciers de la communauté.

Les prélèvements étant faits et les dettes payées à même la masse des biens, le surplus s'en partage par moitié entre les époux et leurs représentants. (art. 1361).

Les créances personnelles que les époux possèdent l'un contre l'autre, ne s'exercent qu'après le partage fait, et ce, tant sur leur part des biens communs que sur ceux qui leur sont propres.

Chaque époux ou son héritier est responsable pour la moitié du passif de la communauté.

Mais la femme jouit ici d'un autre privilège qui consiste à n'être tenue des dettes de la communauté que jusqu'à concurrence de son émolument. Pour bénéficier de tel privilège, la femme doit cependant avoir fait inventaire. Elle peut retenir ses propres, et le montant de ses reprises si elle en a déjà effectué le prélèvement, mais elle doit remettre aux créanciers sa part des biens communs.

P. POULIN & Cie Limitée

GROS ET DETAIL

Volaille, Gibier, Oeufs et Plume

36-39, Marché Bonsecours — Main 7107
329 est, rue ONTARIO — — — — — Montréal

Téléphones: Est 1878,

VICTOR LEMIEUX, Fleuriste

108 et 110 est, rue S.-Catherine
MONTREAL

Spécialité: Tributs floraux

C.-J. GRENIER & Cie

Fabricants et Importateurs de Corsets. — Grand choix de gants pour dames.

401-403 est, STE-CATHERINE MONTREAL

TEL. UP 2187. TEL. Rés.: Up 1329

JOSEPH SAWYER

ARCHITECTE, MESUREUR et EVALUATEUR.
407, rue GUY, Montréal.

MAPPIN & WEBB

BIJOUTIERS ET ORFEVRES

353, O. Ste-CATHERINE, Montréal
Catalogue en français sur demande.

J.-A. TEASDALE & CIE

Lits de plume, matelats neufs et réparés
DÉSINFECTION de la PLUME par la VAPEUR
après les maladies contagieuses
157, VISITATION, Montréal — Tél. Est 1916

BELL TEL. St-LOUIS 2495

Fourrures réparées, à ordre: une spécialité

A. Boudreau,

CHAPEAUX ET FOURRURES
1657, boulevard St-Laurent, MONTREAL



HARNAIS, VALISES,
SACS DE VOYAGE, SELLES.

LAMONTAGNE LIMITEE

Bloc Balmoral 338, N.-Dame ouest

Salon Dentaire moderne

Dr GASTON GUILLEMETTE

187 St-Denis, angle Ste-Catherine.
Ouvert tous les soirs. Tél. Est 7403
Examens gratuits. Travaux garantis.

The Queen's Jubilee Laundry

CREVIER & FRERES, Props.
53-55-57-59 ouest, Av LAURIER angle St-Urbain
TELEPHONE EST 2220

G.-J. PAPILLON

Manufacturier de fourrures
Notre assortiment est le plus complet que vous
puissiez trouver. 181 OUEST, AV LAURIER
Tél. St-Louis 104. Près avenue du Parc

J. A. D. GODBOUT

PHARMACIEN

Prescriptions remplies avec soin.

Angle des rues Craig et St-Denis

Tél. 5884

HENRY BIRKS & SON Ltd.

PHILIPS SQUARE

Fabrication, réparation d'articles d'églises.

Insignes de société, Croix, etc.

Une spécialité de dorure et placage.

Commandes respectueusement sollicitées.

HECTOR - L. DERY

17 est, Notre-Dame MONTREAL

Graines de semences.

:—: CATALOGUE GRATIS :—:

L.-G. St-Jean Cie Limitée

MEUBLES

20 ouest, Notre-Dame MONTREAL.

Téléphone Main 1756

A LOUER

PUNDE & BOEHM

COIFFEURS PARFUMEURS
Ondulation permanente, Nestle
ouvrage de première classe

182, rue Peel, 262 est, Ste-Catherine
Phone Up. 3161 — Phone Est 6320

Tél. Est 6400. 329 E., Ontario.

J.-B. BAILLARGEON

(Camionnages)
La plus grande organisation de transport

Faites vos achats à nos magasins et épargnez de l'argent.

Dupuis Frères

"Le Magasin du Peuple"
rue S.-CATHERINE, angle S.-ANDRÉ

VIVE LA CANADIENNE

Parmi les qualités qui ont distingué nos mères canadiennes nous devons remarquer, entre autres, celle d'avoir été économes et leur en rendre hommage.

JEUNES FILLES, JEUNES MERES

Tenez à l'honneur de continuer ce bel exemple.

Pour pratiquer l'ECONOMIE il n'y a pas de moyen plus efficace que d'ouvrir un compte à

LA BANQUE D'EPARGNE

De la Cité et du District de
Montréal.

Nous vous réservons toujours le meilleur accueil quelques petites que soient les économies que vous voudrez bien nous confier.

Nous vous donnons la sécurité la plus certaine.

Bureau Principal et seize succursales à Montréal. *Le gérant général, A.-P. L'Espérance.*

Produits Amieux-Frères

TOUJOURS

A

MIEUX

Poissons — Volailles — Gibiers
Viandes — Plats-Froids — Pâtés
Légumes — Sauces.

PLATS FRANCAIS PREPARES PAR
DES CHEFS DE CUISINE EMERITES.

Se trouvent chez votre fournisseur

DEPOSITAIRES:

HUDON HEBERT & CIE Ltée

Importation et Gros en Alimentation
MONTREAL

Nos Institutions Nationales.

LA SOCIETE DES

Artisans Canadiens-Français

20, rue SAINT-DENIS,
MONTREAL

La plus forte société française d'assurance mutuelle sur la vie en Amérique. Fondée le 28 décembre 1876.

La Société émet tous les plans d'assurance pour les hommes, les femmes et les enfants.

La garantie qu'elle offre à ses assurés et à ses rentiers viagers est hors de pair.

FILIATRAULT

Tapis — Linoleums — Rideaux
Cinquantième Anniversaire

429, Boul. St-Laurent. Tél. Est 635

La Banque Provinciale

DU CANADA.

Siège social, 7 et 9, Place d'Armes, MONTREAL

Capital autorisé \$5,000,000.00

Capital payé et surplus 4,500,000.00

Honorable Sir Hormisdas Laporte, C.P., président, M. Tancredi Beinvu, vice-président et directeur général.

L'honorable Sir Alexandre Lacoste, président du bureau de contrôle.

La seule Banque en CANADA ayant un bureau de contrôle pour son département d'épargne.

SUCCURSALES A MONTREAL.

346 est, rue Beaubien, angle St-Valier.
493 est, rue Bélanger, (Saint-Arsène),
1090, Boulevard Gouin, (Ahuntsic),
97, Boulevard Monk, (Ville Emard),
848 ouest, rue Notre-Dame, angle Richmond,
1333 ouest, rue Notre-Dame, (Ste-Cunégonde),
2120 ouest, rue Notre-Dame, (St-Henri),
742 est, rue Ontario, angle Panet,
408 est, rue Rachel, angle St-Hubert,
103 est, rue Roy, (St-Louis-de-France),
392 est, rue Ste-Catherine, près St-Hubert,
1022 est, rue Ste-Catherine, angle Dorion,
2530 est, rue Ste-Catherine, (Maisonnette),
Angle des rues Ethel et Church, Verdun.

A LOUER

LAIT CLARIFIÉ

PASTEURISÉ

CREME, BEURRE

OEUFS

CREME A LA GLACE

J.-J. JOUBERT

LIMITÉE

975, rue SAINT-ANDRÉ

Rod. Carrière, Henri Senécal

Opticiens et Optométristes
207 Est, Rue STE-CATHERINE

Entre les rues Ste-Elisabeth et Sanguinet

MONTREAL



Assortiment complet de lorgnons lunettes, yeux artificiels, lunettes marine et d'opéra. Aussi un grand choix de Thermomètres, Baromètres de toutes sortes, Hygromètres et Boussoles.

Salons privés pour l'ajustement
des yeux artificiels.

CONSULTATIONS: A l'Hôtel-Dieu, par Rod. Carrière de 9.30 à 11 heures, excepté le mercredi et le samedi. Aux salons d'Optique, de 9 a.m. à 8 p.m., par Rod. Carrière de 1 p.m. à 5 p.m. Tél. Bell Est 2257.

Rendez-vous pris par téléphone

Tél. St-Louis 8328
MAUBORGNE, FAUSTIN et Cie
Ouvrage en broche

Ouvrage garanti et délivré promptement.
1693, rue SAINT-DENIS Montréal

La Société Coopérative de Frais Funéraires

242 est, rue Ste-Catherine — Téléphone Est 1235 — MONTREAL

Constituée en corporation par Acte du Parlement de la Province de Québec le 16 août 1895

ASSURANCE FUNÉRAIRE

Nouveaux taux en conformité avec la nouvelle loi des Assurances, sanctionnée par le Parlement de la Province de Québec, le 22 décembre 1916.

Système de Polices Acquittées ou Système de Polices à Vie entière
Assurance pour Enterrements de la valeur en marchandises
de \$50.00, \$100.00 et \$150.00

Fonds de réserve en garantie pour les porteurs de POLICES
approuvé par le Gouvernement.

DÉPÔT DE \$25,000.00 AU GOUVERNEMENT

La première Compagnie d'Assurance Funéraire
autorisée par le Gouvernement.